

- les partenaires qui ont choisi de s'appuyer sur l'Isted pour développer des activités ponctuelles et opérationnelles,
- les correspondants qui entretiennent des relations avec l'association et bénéficient de ses services.

2.2. Réseaux

Par sa vocation même, l'Isted est largement ouvert et en contact permanent avec de nombreux réseaux de correspondants externes.

Il s'agit des organismes internationaux et groupements professionnels en direction ou en provenance desquels les actions de représentation, d'information ou d'action sont développées et notamment :

- des organismes internationaux ou agissant à l'international, regroupant des compétences sectorielles (AIPCR⁴, UITP⁵, ITS⁶...),
- des institutions chargées de rassembler, d'enseigner ou de diffuser les connaissances dans ces domaines,
- des regroupements d'institutions (collectivités locales, ONG...) et des professionnels, porteurs des échanges internationaux.

Par ailleurs, l'Isted développe des liens privilégiés avec les principaux bailleurs de fonds internationaux comme la Banque mondiale et les directions générales de la Commission européenne qui financent des activités au profit de pays tiers.

III - MISSIONS

Afin de répondre de manière efficace aux objectifs fixés, l'Isted met en œuvre trois types de missions :

Missions permanentes de concertation, d'animation, d'information et d'échanges. Ces missions s'appuient sur des outils de collecte et de diffusion d'information (documentation, bulletins, messagerie), sur la constitution de bases de données et le pilotage d'activités pérennes de formation et d'information. Ces missions permanentes nécessitent la constitution et la maintenance de fichiers de diffusion.

Missions opérationnelles pour la définition, le pilotage et l'animation de programmes complexes. S'appliquant à des secteurs ou des zones géographiques définis par un ou plusieurs maîtres d'ouvrage et s'appuyant sur les compétences techniques propres de l'Isted et de ses membres, leur mise en œuvre repose sur des moyens juridiques, techniques et financiers appropriés, privilégiant le recours à la sous-traitance et à des compétences extérieures reconnues, dans le cadre de montages institutionnels adaptés.

Missions ponctuelles de prestations intellectuelles et de prestations de service. Cela concerne aussi bien des missions d'expertise, d'évaluation, que l'édition, la publication et la diffusion, ainsi que l'accueil de délégations étrangères et l'organisation de la présence française dans des manifestations internationales. L'Isted s'appuie sur des outils performants en matière de fichiers d'experts, de logiciel de mise en page informatique, un site internet et la réalisation d'outils de communication adaptés (catalogues d'exposants...), en liaison étroite avec d'autres organismes d'appui.

IV - ORGANISATION ET MOYENS

Pour la réalisation de ses missions et des actions qu'elles sous-tendent, l'Isted agit sous le contrôle de son conseil d'administration et de son bureau.

Il s'appuie sur trois comités sectoriels de pilotage qui suivent les missions confiées à l'Isted et examinent les propositions à soumettre au conseil d'administration.

Les comités sectoriels de pilotage correspondent aux trois pôles d'activité de l'Isted (« Ville », « Route », « Transport ») et comprennent les représentants des membres intéressés du secteur concerné : entreprises et bureaux d'études, organismes techniques et syndicats professionnels, administrations et bailleurs de fonds.

Chaque vice-président du bureau est chargé du suivi des programmes élaborés par le comité sectoriel de pilotage du secteur dont il a la charge et qu'il soumet à l'accord du conseil d'administration. Le délégué général propose la constitution de ces comités, veille à leur réunion et à leur animation par le chargé de pôle concerné.